

**COMMUNE DE MONTREUX**  
**Séance du 24 avril 2013**

**Président : M. Olivier BLANC**  
**Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER**  
**Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ**  
**Mme Patricia VOUILLOZ**  
**Huissier : M. Jean-Michel TALON**

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 24 avril 2013 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2013.
2. Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Olivier Mark (PLR), démissionnaire.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition:
  - 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »;
  - 3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Bassam Degerab relative à la demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam.
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions
  - 7.1 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux (01/2013) (rapp.: M. Tal Luder);

---

\* L'ordre du jour envoyé aux conseillers présentait une erreur (cf. page 3 du présent procès-verbal). Cette erreur est ici corrigée.

- 7.2 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.– au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires (02/2013) (rapp.: Mme Sabine Leyvraz);
  - 7.3. sur la réponse à la motion (ancienne) du 7 octobre 2009 de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (03/2013) (rapp.: M. Jean-Baptiste Piemontesi);
  - 7.4 sur la réponse au postulat du 10 septembre 2008 de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (04/2013) (rapp.: M. Jean-Baptiste Piemontesi).
8. Préavis de la Municipalité
    - 8.1. relatif aux comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (06/2013);
    - 8.2 relatif à l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des statuts y relative.
  9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
  10. Autres objets s'il y a lieu.

---

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse, qu'il remercie de leur présence.

**Présence:** 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence:** Mmes Susanne Lauber Fürst, Sabine Leyvraz, Amiira Neff, MM. Grégoire Furrer, Emmanuel Gétaz, Bernard Gret, Anthony Huys, Aurelio d'Alba MastropaoloFranco Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Mathias Och, Heinz Schoeneich, Christian Vernier.

**N'ont pas fait excuser leur absence:** Mme Marcelle Brücher, MM. Yves Cornaro, Mario Di Sessa, Jean-Daniel Rochat.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement. M. le Président Olivier Blanc déclare la séance ouverte.

Au sujet de l'ordre du jour, M. le Président a une correction, de pure forme, à apporter:

Une petite erreur s'est glissée au point 3.2.

La motion de M. Bassam Degerab demande **l'attribution et l'aménagement d'un espace au cimetière** communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam et non, comme indiqué dans l'ordre du jour, **l'attribution et l'aménagement d'un cimetière communal**.

M. le Président Olivier Blanc prie d'excuser cette erreur.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2013**

M. Mastropaolo a demandé une correction au procès-verbal:

A la page 17, avant-dernière ligne, il faut écrire:

« Son parrain, qui était juif, vivait à Genève... » et non « a été enterré à Genève... ».

Il n'y a pas d'autres demandes de modification.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE M. OLIVIER MARK (PLR), DÉMISSIONNAIRE**

Les membres du bureau ont tenu séance à 19 h 30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal, en remplacement de M. Olivier Mark (PLR), M. Claude-Pascal Gay (PLR), vient-ensuite de la liste PLR. Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Claude-Pascal Gay est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:**

### **3.1. de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »**

M. le Président signale que M. Aurelio Mastropaolo, postulant, a renoncé à siéger au sein de la commission.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence socialiste: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Charlotte Chevallier, MM. Florian Chiaradia, Francis Gonzalez, Jean-Bernard Kammer, Pablo Menzi, Pierre-Yves Nicoulaz, Jean-Baptiste Piemontesi, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.

### **3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Bassam Degerab relative à la demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam**

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: MM. Bassam Degerab, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Anthony Huys, Marcel Jost, Michel Posternak, Alexandre Staeger, Michel Zulauf.

M. le Président a une autre information à donner. Le rapport n° 05/2013 de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion communale pour l'année 2012 est disponible sur le site Internet du Conseil communal, mais il ne sera déposé que lors de notre prochaine séance.

Il a été décidé, d'entente avec la Municipalité, que ce volumineux document (116 pages) ne serait remis sous forme papier qu'aux conseillers qui en feront la demande expresse.

Les indications pratiques figurent sur l'ordre du jour, sous le post-scriptum de la page 3.

## **4. CORRESPONDANCE**

M. le Président a reçu trois correspondances:

- La lettre de démission de M. Olivier Mark, dont il donne lecture. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR souhaite par ces quelques lignes remercier notre cher collègue Olivier Mark, qui après plus de 18 ans au sein de ce Conseil se retire.

Olivier a toujours été très engagé pour notre commune, notamment sur les sujets liés à l'économie, à la sécurité ainsi qu'aux questions liées à l'urbanisme.

Olivier a été l'initiateur de la création de la 1<sup>ère</sup> section PLR du canton de Vaud en 2009 et fut d'ailleurs le premier président d'une section PLR fusionnée. Il a accompli un énorme travail pour réunir nos sections libérales et radicales.

Tout au long de ces années passées au comité ou à la présidence de l'Association des intérêts de Clarens, Olivier Mark a été le porte-parole des habitants de Clarens au sein de ce Conseil. Il a toujours défendu son village avec intégrité et passion.

Nous le remercions vivement pour son engagement et lui souhaitons plein succès pour sa vie privée et professionnelle. Merci pour votre attention.»

- Le deuxième courrier émane de Mme Marie-Claire Fauconnier, qui était en fait la vient-ensuite de M. Olivier Mark, mais qui a renoncé à siéger, pour « laisser [sa] place aux jeunes citoyens de cette belle commune ».

M. le Président donne lecture de la fin de la lettre de Mme Fauconnier, qui a siégé au sein de notre Conseil:

« Je garderai un souvenir inoubliable des années passées parmi vous où j'ai eu la chance de m'enrichir de multiples connaissances.

Je souhaite à ces futurs conseillers qu'ils puissent défendre les nombreux dossiers qu'ils devront étudier avec conviction et objectivité, afin que cette belle commune où il est si agréable d'y vivre, puisse répondre aux besoins d'une population aussi riche que complexe. »

- Le troisième courrier émane d'un citoyen de Gryon, M. Hervé Ayer.

M. le Président en donne également lecture. Cette lettre, relative à la motion de M. Bassam Degerab, concerne: « cimetière ou carré musulman ». Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

M. le Président Olivier Blanc déclare qu'il transmettra cette lettre pour information au président de la commission qui étudiera cette motion.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite:

- Communication relative à l'ancienne décharge des Saviez 3.

Le Conseil a également reçu le rapport d'activités 2012 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire CORAT RIVIERA.

La Municipalité n'a pas d'autres communications.

## **6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

Cinq postulats et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Les quatre premiers postulats émanent de M. Gilles Marco et ils sont intitulés:

1. Commune de Montreux 1<sup>ère</sup> à appliquer les Droits de l'homme/Constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises.
2. Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7'000 familles inscrites sociales.
3. Action citoyenne. Créer fond spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7'000 familles inscrites sociales.
4. Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants. Stopper « Exclusion professionnelle et sociale » + Arrêter « Gestion déloyale des intérêts publics ».

Ces quatre postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

Le 5<sup>ème</sup> postulat a été déposé par M. Patrick Aubort, et a pour titre: « L'amélioration de la promotion des Associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes ».

Ce postulat sera également développé lors de notre prochaine séance.

Quatre interpellations ont été déposées et seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:**

### **7.1 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux (01/2013) (rapp.: M. Tal Luder)**

Le rapporteur n'a rien à ajouter.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, rapporteur, donne lecture des conclusions:

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis N° 01/2013 de la Municipalité du 15 février 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route de Caux,

**vu** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 TTC, pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux;
2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir le montant de Fr. 375'655.35 sur une période de 30 ans au maximum;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

### **7.2 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.– au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires (02/2013) (rapp.: Mme Sabine Leyvraz)**

Mme Leyvraz, absente, est remplacée par M. Bruno Femia.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller ne va pas être long, mais il est vrai que l'on vote ce soir une étape décisive pour un objet qui a été souhaité, il le croit, par tout le monde. D'ailleurs le rapport de la commission montre bien que c'est le cas, puisque le vote s'est fait à l'unanimité.

Le groupe socialiste est lui aussi unanime. M. Gfeller ne va pas revenir sur toutes les interventions qui ont eu lieu dans ce Conseil pour aller dans ce sens. Chaque parti a apporté sa pierre, c'est le cas de dire! Il salue aussi l'engagement des citoyens qui se sont investis dans ce projet pour amener également leur avis. M. Gfeller espère que cette Maison de Quartier sera belle.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe UDC se félicite d'apporter son soutien à ce préavis et l'acceptera donc à son unanimité. Néanmoins, permettez-moi d'apporter quelques réflexions quant à cet objet.

Tout d'abord, j'ai été quelque peu surpris de constater en commission que nous nous trouvions devant un projet quasiment définitif, terminé à 99.9 %, ne laissant que très peu de marge quant à l'intégration de nos réflexions.

Etant conscient du caractère impératif de cet objet, il s'avère néanmoins primordial d'apporter à une telle dépense toute l'attention nécessaire à une réalisation optimale de celui-ci. Je ne remets nullement en question la commission de construction chargée de cet objet, mais je me permets de souligner trois points qui auraient, à mon humble avis, mérité une réflexion plus approfondie.

Premier point, ce bâtiment mixte probablement ouvert 7 jours sur 7 avec une large plage d'horaires d'ouverture sera fréquenté par une mixité d'adultes et d'enfants, ceux-ci répartis sur plusieurs niveaux reliés entre eux par une cage d'escalier commune. Bien que la délégation de la Municipalité nous ait apporté son assurance sur le fait que les adultes et les enfants ne seraient jamais "mêlés", je me pose réellement la question du concept de sécurité intérieure et extérieure de ce bâtiment neuf afin d'éviter des déprédations et incivilités, malheureusement courantes de nos jours. Je ne désire néanmoins pas tomber dans une réflexion négative et peindre le diable sur la muraille, mais n'aurait-il pas été pertinent de prévoir une solution respectant l'identité des utilisateurs tout en ayant la possibilité d'identifier les auteurs d'actes illégaux? L'adage suivant prenant tout son sens: "N'est-il pas préférable de prévoir plutôt que de guérir?"

Ce dernier mot me permet une transition toute faite sur mon second point de réflexion. Je constate que pour la totalité de ce bâtiment pouvant accueillir 130 enfants ainsi que plusieurs dizaines d'adultes, aucune structure légère de premier secours n'a été prévue. N'aurait-il pas été judicieux d'envisager un endroit équipé de manière basique et simple du nécessaire permettant de pallier aux "petits bobos" survenant inmanquablement, tant dans les classes que lors d'activités plus physiques? Je vous laisse juge...

Pour terminer cette intervention, je constate amèrement que les concepteurs de ce projet, qui se sont engagés à respecter les normes Minergie-Eco, n'aient pas approfondi la possibilité d'intégrer les techniques modernes de gestion intelligente d'énergie, c'est-à-dire l'anticipation des besoins énergétiques des occupants et de leur confort par un système optimisé dit "intelligent", celui-ci prenant en compte les paramètres de météo, du nombre d'utilisateurs et des exigences particulières de chaque secteur prédéfini. Ce concept n'est pas nouveau, puisqu'il a été développé

sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en collaboration avec le Centre suisse d'électronique et de microtechnique à Neuchâtel.

Je regrette donc le manque d'intérêt en ce domaine où nous aurions dû démontrer à nos concitoyens un réel désir de promouvoir ces technologies permettant une économie non négligeable d'énergie. Ceci d'autant plus que notre ville se veut pionnière en la matière. J'en veux pour preuve le désir d'obtention du label "European Energy Award Gold", ceci étant une priorité et un objectif de la Municipalité.

Toutefois, le groupe UDC, fort de ces réflexions, et je le répète, acceptera à son unanimité ce préavis. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre accueille très favorablement et soutient ce préavis. Il fournira un lieu de rencontre et d'échange aux habitants de Clarens tout en occupant un espace somme toute réduit.

Les citoyens les plus directement touchés ont pu et ont participé au projet en faisant part de leurs besoins et désirs, dont il a été tenu compte dès les premières phases de conception.

Evidemment, comme tout projet, il n'est pas parfait. On peut effectivement s'interroger sur la pertinence des bornes interactives ou sur le choix de ne pas inclure un service de boissons plus étendu qu'un automate, regretter que les contraintes techniques ne permettent aucune fantaisie en ce qui concerne l'aspect du bâtiment ou encore espérer que le système de ventilation sera bien conçu, mais il s'agit de détails qui ne privent pas de sa validité le projet dans son ensemble.

Le montant du crédit est en grande partie basé sur des soumissions rentrées: il est donc difficile de critiquer le prix.

Nous voyons donc dans ce projet l'aboutissement d'une démarche participative réussie et vous invitons à le soutenir. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour le groupe PLR, le préavis sera accueilli de manière favorable à la construction d'une Maison de Quartier qui répond aux attentes des habitants de Clarens et qui offre une extension scolaire intéressante.

Ce projet prend clairement acte de l'évolution de notre société en mettant à disposition de nouvelles capacités d'accueil à même de soutenir les familles dans leur besoin de concilier vie familiale et professionnelle. Cette démarche d'amélioration des conditions-cadres proposée aux familles est en droite ligne avec la vision du PLR qui, rappelons-le, en 2001 déjà, réclamait l'école à journée continue et plus de places d'accueil parascolaire.

Le groupe PLR accueille par ailleurs avec plaisir le dynamisme de la Municipalité qui concrétise ainsi le programme d'investissements dans les infrastructures de notre

commune, annoncé précédemment dans son programme de législature et attendu par beaucoup de nos concitoyens depuis des années.

Même si nous saluons un certain effort de transparence quant aux coûts d'exploitation dudit bâtiment, nous aurions souhaité que le préavis présenté aille plus loin dans ce domaine. La construction d'une telle Maison de Quartier est forcément liée à son concept de fonctionnement. Il ne s'agit pas que d'une dépense d'investissement mais également, de fait, de l'acceptation des frais de fonctionnement que celle-ci générera. Un seul préavis abordant simultanément ces deux aspects aurait, de notre point de vue, été judicieux.

Le groupe PLR se montrera dès lors particulièrement attentif aux coûts de fonctionnement lors de la soumission à ce Conseil du second préavis, relatif à l'exploitation de la Maison de Quartier. Nous attendons de la Municipalité qu'elle vienne à ce moment-là avec des solutions pragmatiques, à même de ne pas péjorer le budget communal.

Sous réserve de la maîtrise des coûts de fonctionnement, le groupe PLR est persuadé que ce préavis est en cohérence avec notre vision de l'avenir et qu'il répond à l'évolution de la société, nous vous invitons donc à le soutenir. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli tient brièvement à évoquer quelques éléments, notamment en réponse aux différentes interventions de M. René Chevalley.

M. Feissli rappelle simplement, tout d'abord, puisque M. Chevalley semble regretter que les choses soient très cadrées et très ficelées – mais M. Chevalley n'était pas encore Conseiller à ce moment-là, ce qui permet un peu d'indulgence dans la réponse de M. Feissli – que ce préavis a été cadré, dans un premier temps, par un crédit d'étude, qui a naturellement permis de jeter les grandes bases et de définir ensuite, au travers de l'étude, l'essentiel des contours.

Ce crédit d'étude avait naturellement pour but de définir non seulement ces contours mais également de définir d'une manière très précise l'enveloppe financière, parce que la Municipalité est convaincue que le Conseil communal n'aurait pas goûté que la Municipalité vienne devant lui avec des éléments approximatifs, tant au niveau de la conception finalement de la réalisation que des coûts. Cela a été rappelé dans le cadre de la commission, les coûts ont été cubés sur une base de l'ordre de 70 % de soumissions rentrées, de 20 % d'offres d'entreprises et finalement restait un 10 % d'estimation. Donc on voit que, de ce côté-ci, le crédit d'étude a permis de jouer ce rôle-là.

Peut-être aussi rappeler, en plénum, quelques questions que M. Chevalley reprend et qui ont été traitées par la commission et qui méritent qu'on s'y arrête quelques instants.

Tout d'abord la notion de concept de sécurité ou de concept de prévention – M. Chevalley n'a pas prononcé le mot mais M. Feissli va le prononcer à sa place: il s'agit donc du concept de vidéosurveillance, qui a été évoqué dans le cadre de la commission.

M. le Municipal Alain Feissli tient à rappeler que l'on n'est pas un magasin ni une entreprise privée qui surveillent un site privé, mais bel et bien une collectivité publique qui va exploiter un lieu public, au sens pur du terme. Donc partant de là, on

ne peut pas faire tout et n'importe quoi. La protection des données est naturellement quelque chose de très stricte et M. Feissli rappelle, d'une manière très claire, qu'une collectivité publique ne peut pas finalement mettre en œuvre des moyens sans qu'il y ait une gradation de ces moyens. Finalement, en ce qui concerne ces moyens, il doit y avoir un déclencheur, c'est-à-dire un événement, et ensuite les moyens que l'on met en œuvre sont des moyens qui sont proportionnels et progressifs par rapport au but que l'on souhaite atteindre, à savoir la prévention.

Or en l'occurrence, il est tout à fait clair que le préposé à la protection des données refuserait d'emblée l'installation d'une vidéosurveillance qui ne serait qu'à but purement préventif et non pas justifiée en termes de proportionnalité.

Le deuxième point, qui a été également évoqué en commission, c'est le regret de l'absence de prise en charge possible au niveau premier secours, au niveau médical. M. Feissli rappelle qu'une entité de premier secours existe quelques mètres à côté, dans le cadre du collège Vinet, et rappelle, pour le surplus, que l'on n'est pas dans un désert sécuritaire, puisque notamment la base est du CSU-Riviera se trouve, en gros, à 300 m du collège Vinet ou du site de Vinet.

M. le Municipal Alain Feissli revient également sur la domotique, qui a également été évoquée en commission, mais il croit qu'il est important de mettre en avant le choix qui a été fait et expliqué par la Municipalité, et compris par une large majorité de la commission, à savoir que, finalement, ce type de domotique intelligente est aujourd'hui souvent sujet à des pannes, naturellement avec un coût certain d'entretien, pour des avantages qui ne sont pas toujours démontrés.

La Municipalité a choisi dans ce projet-là de ne pas forcément jouer au cobaye ou au développeur. Il faut laisser passer quelque temps, l'avenir donnera peut-être raison à M. Chevalley.

Dernier point peut-être, sur l'intervention de M. Alexandre Staeger: M. le Municipal Alain Feissli tient à dire que la Municipalité a imaginé, à un certain moment, d'avoir peut-être un service d'accueil ou un accueil un tout petit peu amélioré dans le sens évoqué par M. Staeger, mais dans la pesée d'intérêts, il se trouve que l'on est au cœur de Clarens, Clarens qui a quelques établissements publics, qui doivent travailler. Il faut dire les choses: la vie n'est pas facile non plus pour la branche des cafetiers-restaurateurs, et M. Feissli croit qu'il aurait été mal venu, en tout cas cela a été l'appréciation de la Municipalité, que la commune exploite un établissement public ou une forme d'établissement public dans la Maison de Quartier, alors que des établissements publics « normaux » existent à proximité immédiate.

Pour revenir sur la dernière intervention, celle de M. Florian Despond, M. Alain Feissli déclare que, dans le cadre de la Municipalité, il a été imaginé, à un certain moment, l'opportunité de venir avec un seul préavis. Mais comme cela a été expliqué en commission, c'est une opération qui s'est très vite révélée aléatoire, voire difficile, voire carrément impossible, puisque l'on table, pour l'essentiel, pour le fonctionnement de la Maison de Quartier sur les milieux associatifs. Les milieux associatifs, qui se sont très fortement mobilisés, et on tient à le saluer, avaient besoin de l'outil pour continuer à s'investir, et c'est finalement la décision que prendra le Conseil communal ce soir qui sera le signe qui va redéclencher, « rallumer les boosters » du milieu associatif, qui, sur la base de la décision du Conseil communal, aura devant lui un petit peu plus d'une année pour élaborer le concept d'exploitation.

M. le Municipal Alain Feissli croit que c'est la décision de ce soir du Conseil communal qui va permettre au milieu associatif de prendre sa place, en tout cas la place que l'on imagine, les uns et les autres, lui donner.

M. Feissli remercie de l'attention apportée à ses propos et déclare que la Municipalité invite le Conseil à soutenir très unanimement, en tout cas très largement, ce préavis.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet désire reprendre un des éléments soulignés par M. René Chevalley, à propos de la mixité entre les adultes et les enfants dans ce bâtiment. Ce point a été aussi évoqué en commission.

Certes, il y a une cage d'escalier commune, mais les enfants ont des horaires bien délimités et les adultes en auront aussi, et lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. Il s'agit des heures scolaires, cette maison n'est pas une aire de jeux pour eux. Par ailleurs, les étages sont parfaitement délimités, et les enfants ne pourront pas accéder à l'un ou à l'autre, selon les activités que l'on vient y faire. Ceci est un premier élément.

Un deuxième élément, Mme Jacqueline Pellet aimerait juste compléter ce qu'a dit M. Alain Feissli tout à l'heure, par rapport au fait que l'on n'a pas présenté maintenant le préavis qui touche le fonctionnement. Il y aurait eu peut-être une certaine logique à le faire, mais cela aurait été aussi absolument illogique par rapport à toute la démarche qui a été mise en œuvre.

On a été participatif dès le début. Il y a eu des ateliers, des propositions de la part de la population et, maintenant, cette population doit s'approprier cette maison: ces personnes qui se sont constituées en groupe, le « Groupe habitants », l'Association des intérêts de Clarens aussi, doivent maintenant se constituer ensemble pour faire un certain nombre d'activités, proposer un certain nombre d'activités, déterminer qu'elle va être l'utilisation, pour eux, de cette Maison de Quartier.

La Municipalité a certes des idées, elle a effectué des visites d'autres Maisons de Quartier, elle pourra donc donner son avis là-dessus, mais l'avis primordial vient de la part des habitants.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet a d'ailleurs le plaisir de saluer une délégation du « Groupe habitants » qui est dans le public ce soir et qui montre bien l'intérêt que ces habitants portent à la mise en place de cette Maison de Quartier.

Donc, Mme Jacqueline Pellet rassure M. Florian Despond: la Municipalité a le souci des deniers communaux, mais elle a aussi celui de répondre à des besoins sociétaux avérés.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bruno Femia, rapporteur-suppléant de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis N° 02/2013 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.– au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires,
- vu** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'900'000.– au maximum, sous déduction de participations à recevoir;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 avis contraires et 1 abstention.**

### **7.3 sur la réponse à la motion (ancienne) du 7 octobre 2009 de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (03/2013) (rapp.: M. Jean-Baptiste Piemontesi)**

Le rapporteur n'a rien ajouté.

M. le Président relève que la commission a rédigé deux rapports, mais a traité conjointement cet objet et l'objet suivant (réponse au postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale).

On votera évidemment séparément sur ces deux objets, mais chacun est libre, s'il le désire, d'aborder ces deux points dans les interventions.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre prend acte des réponses de la Municipalité. La Cour des comptes a constaté des irrégularités ou plutôt des situations propices aux irrégularités, a formulé des recommandations, que la Municipalité a suivies.

Mais nous nous étonnons de ce qu'il ait fallu si longtemps à la Municipalité pour ne serait-ce que communiquer sur les mesures qu'elle entendait prendre. Notre exécutif explique certes qu'il voulait plutôt fournir des faits que des promesses (sur le modèle un tien vaut mieux que deux tu l'auras). Mais l'excuse paraît dérisoire compte tenu de l'urgence de la situation dans laquelle se trouvait notre commune. Sans doute aurait-il fallu déjà rassurer, en plus d'agir. Mais on est toujours plus malin après, n'est-ce pas?

En conclusion, nous prenons acte du fait que la Municipalité a intégré dans son mode de fonctionnement maintenant les recommandations de la Cour des comptes d'il y a quatre ans. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est un peu plus objectif que notre collègue M. Alexandre Staeger et il tient ici à remercier et à féliciter la Municipalité pour les différentes actions entreprises suite au rapport de la Cour des comptes dans le but d'améliorer la gouvernance municipale.

Nous sommes heureux de constater que, selon le rapport de la Commission, l'approche collégiale et transparente de la Municipalité a fait l'unanimité au sein de la Commission et nous espérons qu'il est en de même au sein du Conseil communal dans son ensemble.

Nous encourageons vivement la Municipalité à continuer dans cette direction et de suivre avec attention le processus d'amélioration de la gouvernance municipale, car, comme notre Syndic l'a précisé en commission: "Celui-ci est permanent". Merci pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, président de la commission, donne lecture des conclusions:

## **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le rapport N° 03/2013 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2013 en réponse à la motion (ancienne) de Mme Irina Gote, prise en considération le 07.10.2009, demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes,

**vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion (ancienne) de Madame Irina Gote, prise en considération le 07 octobre 2009, demandant à la

Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend et entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**7.4 sur la réponse au postulat du 10 septembre 2008 de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (04/2013) (rapp.: M. Jean-Baptiste Piemontesi).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, rapporteur, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le rapport No 04/2013 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2013 en réponse au postulat de M. Pierre Rochat, pris en considération le 10.09.2008, sur la gouvernance municipale,

**vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Pierre Rochat, pris en considération le 10 septembre 2008, sur la gouvernance municipale.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

**8.1 relatif aux comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (06/2013)**

Ce préavis est renvoyé à la commission de gestion de la CIEHL. M. le Président ouvre la discussion préalable.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.2 relatif à l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des statuts y relative**

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous y voilà dans cette régionalisation des SDIS dont les sapeurs-pompiers parlent ou tout du moins entendent parler depuis de nombreuses années.

Il ne s'agit d'ailleurs plus seulement de régionalisation, mais bien d'intégration.

Pour les personnes qui ne me connaissent pas bien, je précise que je suis un ancien sapeur-pompier milicien de Montreux, instructeur fédéral, membre d'état-major, et je vous passe les quelques mandats supplémentaires dans le domaine, en notant tout

de même que j'ai également été membre de l'Organe de coordination, dont on parle dans le préavis, de 2001 à 2008, année où j'ai mis un terme à mon engagement de sapeur-pompier.

J'ai donc eu la chance de voir de près ces différents stades d'évolution et de réorganisations régulières, principalement dictés par des directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance à qui a été confiée la responsabilité de l'organisation des SDIS du canton, par le Conseil d'Etat.

Je ne vais pas vous faire maintenant un historique à la Prévert pour vous expliquer les faits qui avaient conduit la Municipalité à proposer à notre Conseil en 2006 l'engagement de permanents pour soutenir nos sapeurs-pompiers miliciens.

Cela dit, et il faudra bien l'admettre un jour, ce sont bien les lourdeurs des directives et de l'organisation de l'ECA, depuis l'introduction de SDIS Evolution, qui ont conduit à mettre en place ces EPT de permanents pour le SDIS de Montreux-Veytaux.

D'ailleurs, en passant sur le sujet, l'ECA n'est pas toujours très cohérente.

Cette assurance nous impose un standard dans le matériel à utiliser, alors effectivement, elle nous met ce matériel à disposition. Cette assurance nous impose des standards d'engagements pour des interventions en toute sécurité, alors effectivement, elle nous met des cours de formation de base et des cours de formation continue à disposition. Cette assurance, encore, nous impose son propre standard administratif, appelé justement ECADIS. Alors pourquoi ne nous met-elle pas son propre personnel à disposition pour la gestion de son système administratif?

Lors de la préparation de ce fameux préavis 06/2006, je m'étais déjà érigé contre la mise en application de ce système de permanents. Tout d'abord parce que je trouvais difficilement admissible qu'un établissement d'assurance fasse financer par le contribuable montreusien son organisation administrative et sa gestion des sapeurs-pompiers. Mais surtout, il n'était pas imaginable pour moi qu'un système de sapeurs-pompiers miliciens soit géré autrement que par un sapeur-pompier milicien.

Faut-il vous rappeler que cela a été le cas pendant des décennies à la satisfaction de tous?

Aujourd'hui nous voilà donc à l'aube de l'intégration d'un système de milice sapeur-pompier dans un système sécuritaire professionnel.

Vous l'aurez compris qu'il s'agit cette fois d'un véritable tournant pour notre milice.

La commission chargée d'examiner ce préavis devra donc se poser au moins deux questions fondamentales:

Qu'est-ce que cette intégration va concrètement apporter de plus pour notre système de milice sapeur-pompier? A contrario, quels en sont les risques?

La deuxième question ressemble étrangement à la première: qu'est-ce que cette intégration va concrètement apporter de plus aux contribuables? A contrario, également, quels en sont les risques?

La commission aura la chance de pouvoir travailler avec le recul d'une expérience de cinq ans de permanents au sein du SDIS de Montreux-Veytaux.

En effet, dans le préavis 06/2006, il nous était exposé qu'au travers de l'organisation proposée, il s'agissait de renforcer la milice sur plusieurs plans et de plusieurs manières.

Or force est de constater aujourd'hui, en discutant avec les sapeurs-pompiers eux-mêmes, en étudiant les rapports de gestion de la Municipalité ainsi que les comptes, que les objectifs fixés dans le préavis ne sont tout simplement pas ou difficilement atteints.

Une motivation chez les sapeurs-pompiers qui n'est pas meilleure qu'auparavant, mais fort heureusement pas moindre. Une ambiance de travail qui n'est pas meilleure non plus, peut-être même moins puisque l'on peut constater une diminution régulière des effectifs, malgré, semble-t-il, un recrutement de plus en plus suivi. Et depuis peu, une diminution des effectifs au sein même des permanents.

Quant aux finances, si l'on peut constater une régulière augmentation des coûts dans les comptes communaux, je m'arrêterai plutôt aux différents tableaux que l'on trouve dans le préavis de ce soir, et sur lesquels je rends la commission attentive, en particulier en ce qui concerne Montreux, bien entendu.

Tout d'abord, dans le tableau qui compare le coût des SDIS par habitant. Un tableau qui peut être intéressant, mais le calcul a été fait uniquement sur le nombre d'habitants en 2011. Ce n'est peut-être qu'un détail et cela ne va pas changer grand-chose, mais le calcul pour les années 2008, 2009 et 2010 devient donc faux.

Par contre, il aurait été intéressant de comparer les coûts par habitant avant l'introduction des permanents, avant la suppression de l'obligation de servir et donc la suppression de la taxe d'exemption, voulues par l'ECA, avant l'introduction du système administratif ECADIS imposé par l'ECA et pourquoi pas... avant l'introduction de SDIS Evolution.

Cela demandera peut-être du travail à la commission, mais quitte à proposer des comparaisons, autant aller jusqu'au bout.

Quant au tableau sur les coûts futurs du SDIS, je pense qu'il sera intéressant de connaître et de comprendre le calcul qui a été fait pour obtenir ces résultats.

Car Mesdames et Messieurs, c'est sur le modèle montreusien qu'a été calquée l'intégration des SDIS de la région au sein de l'ASR.

Avons-nous vraiment fait tout juste?

La commission devra véritablement se poser la question. D'ailleurs, lors de sa séance de la semaine dernière, le groupe "Montreux" du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera a effleuré l'idée d'un audit afin de comprendre de manière impartiale la vie du SDIS de Montreux-Veytaux aujourd'hui et son évolution. Pourquoi pas, cela peut être aussi une bonne source d'information avant de prendre une décision importante sur le long terme.

Pour ma part, vous l'avez compris, cela fait plus de 8 ans que je ne suis largement pas convaincu que la solution retenue soit la bonne pour notre système de milice.

Je changerai d'avis lorsque l'on m'aura apporté de vrais arguments qui me prouveront concrètement que les décisions à prendre iront dans un sens objectif unique de pérennisation du système de milice. Et non pas seulement pour une élite de dirigeants en soif de structures, de réorganisations multiples et de positionnements personnels. Tout cela sur le dos d'hommes et de femmes qui se mettent de manière volontaire au service de leurs concitoyens, dans un esprit de solidarité.

Ce sont sur ces personnes-là que l'on doit concentrer notre attention, notre soutien et bien entendu notre respect, aujourd'hui. Et non pas sur des organigrammes.

Je ne demande pas à la commission qu'elle étudie un revirement à 180° de la proposition qui est faite ce soir. Loin de là. Je demande à la commission qu'elle étudie en toute impartialité si la direction qui est prise pour la pérennité de notre système de milice est bien la bonne.

Et en cela, je me réjouis de découvrir les travaux et les réponses apportées par la commission chargée de ce préavis.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther tient tout d'abord à annoncer, à ceux qui ne le sauraient pas, que jeudi dernier le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a voté ce préavis, avec des conclusions légèrement différentes parce qu'il doit s'exprimer sur plus d'articles du statut, mais le principe a été validé par le Conseil intercommunal Sécurité Riviera, ce qui veut dire que c'est lui qui accepte d'avoir des nouvelles responsabilités, des nouvelles tâches au sein de l'association Sécurité Riviera, et maintenant, c'est aux dix Conseils communaux de la Riviera d'accepter de se décharger de cette responsabilité en la transmettant à Sécurité Riviera. Donc, la première étape de ce processus a été validée par le Conseil intercommunal jeudi dernier.

S'agissant maintenant de ce préavis que l'on soumet au Conseil communal, et de la question qui est posée, M. Walther tient à préciser qu'il s'agit d'une question de principe. Est-ce que le Conseil est pour ou contre l'intégration du Service de défense incendie de Montreux-Veytaux et des autres Services de défense incendie et secours de la Riviera, au sein de Sécurité Riviera, au sein d'une entité spécialisée sur les questions de sécurité? C'est ce principe, et les modifications statutaires de Sécurité Riviera qui y sont liées, qui doivent être acceptés ou non.

Ce qui a été évoqué par M. Lionel Winkler précédemment concerne une seconde étape, à savoir comment seront organisés, si l'intégration se fait, les SDIS et le nouveau SDIS régional à créer, et ces éléments-là seront votés, dans un second temps, par le Conseil intercommunal Sécurité Riviera, considérant que ce Conseil intercommunal est celui qui est spécialisé dans les questions de sécurité.

Donc les questions de professionnalisation ou pas vont se poser, mais pas actuellement. Cela a été mis dans le préavis, à titre informatif, pour montrer quelle est la vision. Il est vrai que cette vision augmente le nombre de professionnels, on devrait dire plutôt de permanents, au sein de Sécurité Riviera et au sein des SDIS.

M. Lionel Winkler trouve que cela est contraire à sa vision des pompiers. Il a dit que le cœur du problème, ce sur quoi on doit se concentrer, ce sont les miliciens. M. le Municipal Walther se permet de corriger un petit peu ces propos: ce sur quoi on doit se concentrer, c'est la mission.

Et pour cette mission, on compte beaucoup sur les miliciens. Mais les miliciens n'existent que parce qu'il y a une mission. Et c'est bien autour de ce sujet que l'on aura l'occasion de discuter en commission. Quel fonctionnement on veut pour assurer la mission de nos Services de défense contre l'incendie et de secours? Et ce fonctionnement, comme l'a dit M. Winkler, il a largement changé en quelques années du fait de l'ECA.

M. Caleb Walther croit que M. Lionel Winkler a plus critiqué l'ECA que ce préavis. Il est vrai que l'ECA a fait en sorte que la vie au sein des Services de défense contre l'incendie et de secours de la région – à l'époque on avait des services villageois – ait changé. Mais cela, c'est l'ECA. Maintenant on doit trouver une manière de fonctionner avec le règlement ECA. Et ce que l'on propose ici, ceux qui étaient déjà au sein du Conseil communal lors du vote précédent en 2006 le savent bien, le principe est de dire qu'en engageant des permanents, on assure une mission de jour et surtout on décharge les miliciens de toutes les charges administratives imposées ou souhaitées par l'ECA, en fonction de la vision que l'on a, afin que ces miliciens puissent se concentrer sur ce qui les intéresse, à savoir l'intervention et la formation pour réussir ces interventions.

M. le Municipal Caleb Walther aura donc, en commission, l'occasion de développer cela. Il croit que ce sera un débat intéressant, mais ce qu'il aimerait, au-delà de ce débat, c'est rappeler ce sur quoi le Conseil vote: il vote sur un principe et sur des changements statutaires.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli, s'adressant tout d'abord à M. Lionel Winkler, déclare que ceux qui les connaissent savent qu'ils ont eu de longs débats sur cette question des pompiers et M. Wehrli déclare ses intérêts, car il a eu aussi quelques présences et activités dans ce domaine.

Il pense que les multiples questions qui ont été posées permettront vraiment à la commission de faire le tour d'horizon des éléments. Mais il croit qu'il faut se poser en tout cas deux critères très clairs, que la commission devra étudier: Qu'est-ce qui nous est imposé? Dans quelle mesure, si nous n'acceptons pas ce préavis, nous avons une capacité à pouvoir continuer, en regard de la nouvelle loi sur la défense incendie du canton qui est, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le cadre dans lequel s'inscrit toute cette démarche, respectivement les obligations fixées par le règlement d'application de l'Etablissement cantonal d'assurance sur mandat du Conseil d'Etat par rapport à cette loi.

Le deuxième élément auquel la commission doit prêter une attention particulière, mais par là nous tous, les membres du Conseil, parce que de nouveau, dans le droit fil de ce que vient de dire M. Caleb Walther, l'essentiel, c'est la mission de sécurité publique, et ensuite comment on atteint la réussite dans l'accomplissement de cette mission.

Il ne faut absolument pas penser que le regroupement des quatre plateformes actuelles de défense incendie dans Sécurité Riviera va diminuer le standard de sécurité, à savoir le temps d'intervention des sapeurs-pompiers, la compétence et la capacité d'intervention. Regrouper dans Sécurité Riviera ne veut pas dire une seule caserne au départ de Saint-Légier, qui, par exemple, obligerait non pas d'engager des permanents mais des professionnels pour assurer un départ 24 h sur 24 h depuis la caserne. Ce n'est absolument pas cela.

C'est le maintien du standard de sécurité que nous connaissons aujourd'hui, avec un départ, pour ce qui nous concerne, de la caserne à la rue de la Corsaz, respectivement des autres plateformes. Et dans ce sens-là, ce préavis permet de magnifier le rôle de la milice, de parfaitement appuyer l'accomplissement de cette mission uniquement parce que l'on aura toujours des sapeurs-pompiers volontaires, comme on le dit aujourd'hui, qui sont volontaires et engagés.

Il est vrai que les derniers résultats des deux dernières années de recrutement, tant sur la plateforme Vevey que sur celle de Montreux, pour ne citer que celles-ci, sont très réjouissants et permettent, en tout cas, d'assurer aujourd'hui ces missions, demain également. L'idée ici étant de regrouper au sein de Sécurité Riviera ce que l'on pourrait appeler le « back office », et de permettre ainsi d'assurer toutes les synergies intelligentes avec les autres partenaires « feux bleus », comme on le dit, ou de la sécurité et protection de la population, le concept fédéral, à savoir police, ambulance, protection civile, pour ce qui concerne notre région.

On serait par là même une organisation qui coordonne ce que l'on coordonne sur le terrain lors des interventions entre les différents intervenants, et en cela il y a une logique. Mais à nouveau, le fait de pouvoir continuer à s'appuyer sur les sapeurs-pompiers volontaires, c'est la clé pour réussir l'accomplissement de la mission. Ce préavis permet complètement d'assurer cela et c'est bien la volonté de la Municipalité.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'ils se réjouissent que le débat continue en commission et évidemment lors du rapport devant ce plénum pour le vote de ce préavis, en regard de ce que les neuf autres communes et le Conseil intercommunal font actuellement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission chargée d'étudier cet objet aura la composition suivante:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

Membres: MM. Christian Bécherraz, René Chevalley, Mario Gori, Michel Granato, Yanick Hess, Jean-Jacques Kiala, Jean-Baptiste Piemontesi, Pierre-André Spahn, Christophe Privet.

## **9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

On a reçu deux réponses écrites.

- Une réponse à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz « Quelle politique municipale pour faire respecter la volonté du Conseil de maintenir la ferme Gambetta à Clarens? »

L'interpellateur est excusé ce soir.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia aimerait juste poser une petite question relative à cette réponse. Il apparaît dans la réponse de la Municipalité que le principal problème, le levier tel que désigné par l'interpellateur, se trouve être la nouvelle servitude de passage piétonnier qui aboutit face à l'avenue Mayor-Vautier. Dès lors est-il envisageable de supprimer cette servitude litigieuse, permettant ainsi la validation du PPA par le Service du développement territorial (SDT) du canton et de la remplacer, partiellement, par le chemin déjà préexistant du Petit-Clos élargi par expropriation, puisque cette opération semble possible?

Dans ce cas-là, donc une fois le PPA validé par le SDT, le propriétaire aurait-il encore des moyens efficaces pour s'opposer à la conservation de la ferme? Ceci est la deuxième question de M. Chiaradia, qui remercie la Municipalité par avance pour ses précisions.

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Florian Chiaradia pour ses questions complémentaires. Il rappelle quand même que le principe du cheminement est une des problématiques liées à ce plan partiel d'affectation, et que, à ce jour, toutes les opérations sont bloquées avec le promoteur qui ambitionne de construire un certain nombre d'appartements dans un centre urbain, avec une densité propre à mettre sur pied des bâtiments et des appartements pour nos citoyens, à des prix qui somme toute sont adaptés à une classe moyenne, et que tant que le problème de la ferme n'est pas réglé, en terme de droit d'utilisation du sol, il n'y aura rien du tout.

Les risques que l'on prend de laisser perdurer cette situation, c'est que la ferme continue de se dégrader, que les hypothèques légales que l'on pourrait mettre sur cette ferme ou les interventions que la Municipalité devrait être amenée à faire pour respecter le choix du Conseil communal de maintenir cette ferme vont très vite dépasser le compte d'attente qui a été ouvert à ce sujet. Actuellement on a plus de Fr. 45'000.– sur ce compte d'attente.

Cela veut dire que la Municipalité devrait revenir vers le Conseil communal pour un préavis, si d'aventure cette ferme continuait à se délabrer et que l'on doive continuer à la laisser tenir debout. Le propriétaire a d'ores et déjà dit qu'il n'interviendrait en aucune manière pour retenir ce délabrement naturel, malheureusement, et la solution consensuelle que l'on a essayé de trouver, afin de ménager toutes les parties, c'est de considérer que la façade qui donne sur la rue du Port étant effectivement une façade qui mérite d'être maintenue, de l'avis aussi des services cantonaux, il y aurait la possibilité d'utiliser cette surface, de la remettre en état, en splendeur, et d'utiliser le volume qui serait libéré par la destruction du reste de la ferme qui n'a pas de valeur par des volumes qui pourraient être mis en place pour de l'habitat.

Ainsi on pourrait revenir avec un PPA qui redonnerait des droits à bâtir suffisants pour que le promoteur joue le jeu et, dans le fond, développe aussi un centre de Clarens, qui comme on le sait n'est bientôt plus un village mais une ville. On est actuellement à 9'300 habitants, et le dynamisme de cette future ville est vraiment avéré. Donc, M. le Municipal Christian Neukomm et la Municipalité trouvent dommageable que l'on n'arrive pas à faire comprendre au Conseil communal le message de l'importance de trouver une entente qui permette à tous de s'y retrouver et de pouvoir développer de l'habitat sur le centre de Clarens.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à ces questions supplémentaires.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia comprend bien la position de la Municipalité, mais sa question est réellement technique. C'est vraiment cette servitude qui constitue, si M. Chiaradia a bien compris la réponse qui a été apportée à l'interpellateur, réellement le nœud de ce problème. Donc sa question est: si, dans le cadre de ce PPA, l'exigence de cette servitude était laissée de côté, mais par contre le maintien de la ferme exigé, est-ce que techniquement le promoteur aurait le moyen de s'opposer à ce PPA?

M. le Municipal Christian Neukomm répond qu'en fait le cheminement B, tous l'ont compris, est lié essentiellement au PPA qui est encore actif à ce jour, mais qui ne peut pas être mis en place puisqu'il y a des blocages.

Ce cheminement permettait d'arriver dans cette zone qui avait été donnée comme une zone communale ou d'activités populaires, en partant du principe et du paradigme qu'on aurait la possibilité de réaffecter cette ferme et d'y investir les

millions de francs nécessaires pour qu'elle devienne une maison avec des activités multiples, et à ce moment-là évidemment, avec la possibilité de pouvoir y accéder facilement.

Dans le cas présent, le promoteur ayant mis les pieds contre le mur, il n'y a pas de possibilité de l'obliger, dans la mesure où il est propriétaire des terrains, à faire ce qu'il ne souhaite pas, et la servitude est intimement liée au PPA en cours.

Donc, évidemment que la problématique est tout autre si l'on change notre fusil d'épaule et que l'on admet que l'on peut trouver d'autres solutions.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger craint que plus on lui explique longtemps, plus il comprend vite, mais il n'a toujours pas compris, et il croit qu'il n'est pas le seul dans le Conseil. Il demande quel est le problème? Quel est le moyen de pression finalement du propriétaire si on renonce à obtenir une nouvelle servitude? C'est cela qu'il n'a pas compris. Si on abandonne le chemin, que peut encore faire le propriétaire? N'a-t-on pas un moyen de le forcer à entretenir sa ferme, de telle sorte qu'elle ne tombe pas en ruine? Ou alors peut-on librement, comme cela, décider que l'on entretient plus son bâtiment ou sa maison, et qu'on la laisse tomber en ruines? Il ne semble pas à M. Staeger que l'on puisse laisser tomber ainsi sa maison en ruines.

M. le Syndic Laurent Wehrli, pour répondre très directement à la question de M. Alexandre Staeger, déclare que la capacité d'intervention de l'autorité, puisque évidemment, jusqu'à une certaine compétence financière, c'est la Municipalité et pour le reste c'est le Conseil communal, ne fût-ce qu'au moment de l'adoption des comptes, est possible uniquement lorsqu'il y a mise en danger du public suite à l'état de délabrement du bâtiment. Tant qu'il n'y a pas de mise en danger du public, on ne peut pas intervenir, mais on peut bien sûr faire des courriers.

Il peut signaler l'état d'un bâtiment à Glion, sur la route de Caux, qui a des échafaudages depuis de nombreuses années, et qui tient plus ou moins. La Municipalité a fait remettre au moins ces échafaudages en ordre, afin d'éliminer les risques majeurs puisqu'ils étaient au bord de la route, mais plus, on ne peut pas faire.

Au même titre, ce que l'on peut faire, c'est à tout le moins faire une hypothèque légale sur le bâtiment pour se couvrir à terme, c'est-à-dire en cas de vente. Il y a là la possibilité de récupérer les montants financiers qui ont été investis pour assurer la sécurité publique minimale. On ne pourrait pas refaire entièrement le bâtiment au nom de la sécurité publique. La sécurité publique, c'est parce que des tuiles risquent de tomber, c'est parce qu'un pan de mur risque de tomber et qu'il faut l'étayer, ce qui a d'ailleurs été fait dans le cadre de la ferme de la rue du Port.

Au-delà, on serait au-delà de nos capacités légales, à quelque part, si M. Wehrli ose le dire ainsi, on violerait la propriété privée.

Voilà la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Le propriétaire peut très bien attendre, il peut aussi se dire qu'il n'a pas forcément besoin maintenant de ce PPA et qu'il peut attendre quelques années. En ce qui concerne M. le Syndic Laurent Wehrli, ce n'est pas ainsi qu'il voit les choses, mais en l'occurrence il n'est pas le propriétaire et il n'a pas les moyens financiers de ce propriétaire en particulier. On peut imaginer qu'il puisse attendre encore quelques années et se dire que c'est un investissement sur la durée.

Ensuite, la question se pose pour la Municipalité: que veut-on faire de cet espace, alors qu'il répond parfaitement aux nouvelles conditions d'aménagement du territoire, au renforcement de la densification des centres, à proximité des transports publics, et qu'il y a là la possibilité, sans aucun doute, d'avoir un développement intelligent du centre de Clarens, à proximité des nouveaux efforts qui viennent d'être acceptés avec les salles de classes supplémentaires sur le secteur Vinet, etc.?

Pour être tout à fait clair et avec un terme qui sera compris par tous, ce dossier-là, à ce niveau-là, c'est un peu une vraie quadrature du cercle. Alors on a pu faire un bout, notamment pour la sécurisation de cette ferme, plus on ne peut pas et pour le reste, on n'a pas les moyens de forcer un propriétaire à construire. On peut évidemment décider d'un PPA, avec des contraintes, ce qui est un peu la situation actuelle, mais ce n'est pas pour autant que cela oblige le propriétaire à construire. C'est s'il veut construire qu'il doit respecter le PPA, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne sait pas s'il a pu ainsi plus expliquer, mais en tout cas il croit avoir été précis sur les réponses aux questions qui ont été posées ce soir.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia va essayer d'aller un petit peu plus loin en lançant l'hypothèse d'école, en admettant finalement que le propriétaire laisse cette ferme tomber en ruines et qu'il n'y ait aucun accord de trouvé. Donc si le propriétaire laisse complètement s'effondrer ce bâtiment, que pourra-t-il faire ensuite avec les ruines existantes? Est-ce qu'il pourra reconstruire et comment pourra-t-il reconstruire? Est-ce qu'il devra reconstruire exactement dans les volumes actuels?

M. Chiaradia suppose que, probablement, le propriétaire devra mettre à l'enquête et donc, à ce moment-là, on pourra le contraindre à reconstruire dans les volumes actuels. Donc à son avis, si, à ce niveau-là, la position de la Municipalité se révèle assez ferme, et montre au propriétaire qu'il ne sera pas possible de reconstruire plus que ce qu'il y a actuellement, il sera peut-être motivé à faire quelque chose.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne sait pas qui entre le Conseil communal et la Municipalité comprend mieux les questions, mais en l'occurrence contraindre le propriétaire, il le redit encore une fois ici: non, il n'y a pas de contrainte possible, on ne peut pas l'obliger à construire.

En prenant l'hypothèse de M. Chiaradia, à savoir que la maison se délabre tellement qu'elle tombe d'elle-même: si le propriétaire voulait reconstruire dans les circonstances actuelles, alors oui, il ne pourrait reconstruire que dans le volume actuel, c'est certain. Mais rien ne dit qu'il voudra reconstruire. Il voudra peut-être attendre 10 ans, 15 ans, avant de revenir, parce que peut-être ni M. Chiaradia, ni M. Wehrli ne seront dans cette salle à ce moment-là, peut-être que tous on ne sera plus dans cette salle-là, on siègera peut-être de nouveau ailleurs, mais enfin cela est une autre question.

On ne sera peut-être plus ici, il y aura peut-être d'autres autorités, peut-être plus qu'une seule commune Riviera, et le propriétaire reviendra, à ce moment-là, avec une demande de PPA pour son projet sur cette parcelle. A ce niveau, on n'est pas maître du temps.

Il semblait à tout le moins à la Municipalité, dans cette quadrature du cercle, que la proposition qui est faite n'est pas faite pour aller contre la décision du Conseil

communal, M. le Syndic Laurent Wehrli ose espérer que tous l'auront bien compris, c'est pour aller de l'avant, pour essayer de chercher une solution.

Maintenant, trois éléments:

- Le premier c'est la volonté du Conseil communal de densifier cet espace, puisque, au-delà de la question de la ferme, le Conseil communal avait accepté la construction d'autres bâtiments sur cette parcelle, donc de densifier cette parcelle et de changer, à tout le moins, son affectation de zone industrielle et artisanale en zone d'habitat de densification importante.
- En maintenant le front bâti de la rue du Port par cette possibilité de garder, alors qu'elle est encore dans un état potentiel possible, la façade côté rue du Port, aussi cette image de la rue du Port avec cette image historique, ce lien de cette rue du Port qui descend, avec ce bâtiment correspondant ainsi aux images que l'on a de cette rue et de sa suite.
- Et troisièmement, c'est d'améliorer encore les cheminements, en maintenant les servitudes et en les appliquant, avec encore la création d'un nouveau cheminement de traverse, afin de faciliter au mieux la relation vieux Clarens, rue du Port, chemin du Petit-Clos avec la rue Gambetta, respectivement l'espace Vinet qui a été évoqué tout à l'heure et le reste du secteur de Clarens.

Et c'est dans cette idée-là qu'il apparaissait que cette proposition nous permettait d'avancer, en respectant ces trois volontés du Conseil communal. Alors certes avec une forme de compromis, parce que l'ensemble de la ferme n'est pas maintenu.

Parallèlement, il semblait aussi à la Municipalité que les décisions qui ont été prises depuis, à savoir de créer la Maison de Quartier sur Vinet, avec des relations étroites avec l'espace du collège Vinet et l'ensemble de ce secteur, donnaient aussi moins de force au fait de garder la ferme dans son état de volume et d'utilisation, qui à tout le moins, et là M. Wehrli croit que même la commission du Conseil communal qui a étudié le PPA l'avait remarqué, était peu propice à l'habitat, mais peut-être plus propice à une Maison de Quartier.

Maintenant évidemment que le fait d'avoir la Maison de Quartier à Jaman enlève aussi une forme de pertinence à cette idée-là.

Clairement, il n'y a pas la volonté de ne pas respecter la volonté du Conseil communal. C'est au contraire le respect de plusieurs des volontés du Conseil communal qui amène la Municipalité avec cette idée, qui certes n'est pas parfaite, la Municipalité en est pleinement consciente, mais qui a au moins le mérite de pouvoir mettre en œuvre les autres priorités votées par le Conseil communal dans le cadre du PPA précédent, et qui tient compte d'une position, évidemment celle du propriétaire.

On peut évidemment dire: non, on ne fait rien et on attendra plusieurs années, mais du coup les priorités du Conseil communal évoquées tout à l'heure par M. Wehrli, à savoir notamment de densifier cette partie de Clarens, ne pourront pas être mises en œuvre.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir été relativement clair et transparent sur notre situation. Il dit bien notre situation, et non pas seulement celle de la Municipalité, parce qu'elle est liée évidemment au PPA voté. Avec l'évolution de ce PPA, l'évolution de la maison, avec les priorités qui semblent importantes de mettre en avant pour des habitants, pour une vie de ce quartier, pour diminuer la césure

entre vieux Clarens et Clarens centre, s'il peut le dire ainsi, et avec en plus le maintien de la façade principale de cette ferme, celle qui garantit une continuité sur le front bâti de la rue du Port et qui fait vraiment partie de l'histoire de Clarens, beaucoup plus que la partie intérieure de la ferme, c'est-à-dire ce qui donnait sur la cour de l'entreprise Rochat, qui était une zone totalement privée et où les habitants de Clarens n'allaient pas.

Mais les habitants de Clarens, et M. le Syndic Laurent Wehrli a habité ce quartier pendant de nombreuses années, connaissent la ferme par la façade rue du Port uniquement et c'était dans ce sens-là qu'il apparaissait à la Municipalité que l'on permettait ainsi de respecter les plus grandes priorités. Certes avec un compromis, mais avec, au final, une belle réalisation potentielle et un développement harmonieux de ce quartier, développement possible de ce quartier en regard des autres développements que l'on a pu mettre en place au cours de ces dernières années.

La discussion continue.

M. Joseph Filiponne intervient juste en complément, parce que, à l'époque, il était intervenu dans les débats pour cette ferme, où il avait quand même exprimé des doutes quant à cette volonté de vouloir garder cette ferme à tout prix. Aujourd'hui, on y est, on est un peu dans cet imbroglio qui nous met un peu dans l'embarras de décider si on va ou pas de l'avant.

A l'époque, garder la ferme avait une conséquence certes de garder une façade qui avait une valeur historique. Mais voilà, environ deux ans et demi après, on n'en est toujours pas sorti. Sauf erreur aussi, c'est toujours le même propriétaire, et il a la patience, il a de l'argent aussi, de l'avis de M. Filiponne. C'est quelqu'un qui n'est certainement pas sensible à la bousculade d'un Conseil communal ou d'une autorité de Montreux.

Par contre, M. Filiponne pense que la proposition qui est qu'on essaie d'échafauder aujourd'hui pourrait également répondre à un autre besoin, ce besoin omniprésent dans la région, particulièrement à Clarens, la création de logements. Peut-être que le promoteur est là aussi pour discuter et entendre ce type de question-là. Peut-être que l'on doit arriver sur un chemin ou un terrain sur lequel on demande une espèce de compromis quant à la nature du logement. Aujourd'hui, certainement plus des logements chers et inabordables, mais plutôt des logements pour cadres moyens ou même de locatifs, voire de subventionnés.

M. Filiponne pense que l'on devrait l'approcher d'une manière plutôt concertée, plutôt que de se braquer de notre côté et d'arriver à un bras de fer. Car, selon M. Filiponne, ce promoteur va tout simplement attendre, effectivement jouer l'usure, faire tomber les murs de la ferme, et l'on sait aussi, comme l'a expliqué M. le Syndic, c'est qu'à un moment donné, s'il y a des dégâts qui sont là, il va dire qu'il faut reconstruire. Il pourra reconstruire à neuf, certes dans un même gabarit, mais il aura avec le temps certainement gagné sa bataille, parce qu'il s'agit vraiment de cela comme le ressent M. Filiponne dans ces longs débats qui font maintenant légende.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe donc à la réponse suivante:

- La réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger « Sécurité Riviera est-elle victime d'hyperinflation? »

M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité pour sa réponse. Il constate que la comparaison semble difficile vu que les chiffres ne sont pas les mêmes et que les éléments évoluent en fonction des années, mais visiblement Sécurité Riviera ne semble pas victime d'hyperinflation, terme qu'il avait utilisé comme terme provocateur. Le but était surtout de permettre à la Municipalité ou au Comité de direction de fournir des éléments concrets permettant d'expliquer pourquoi, en apparence du moins, Sécurité Riviera coûte chaque année un petit peu plus cher. On remarque, avec cette réponse, que, en réalité, on obtient quelque chose de l'autre côté, soit une augmentation des prestations.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe donc au développement des interpellations.

### **9.1. Interpellation de Mme Irina Gote intitulée: Le Château du Châtelard**

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Comme beaucoup de Montreusiens, je suis très inquiète du devenir du Château du Châtelard!

Grande a été ma surprise d'apprendre dans la presse dominicale que le château a été vendu à une société, dont un des administrateurs est le même que celui dont je faisais état dans mon interpellation intitulée le "Paradis perdu" et dont une autre société a acheté les bâtiments sis à la Grand-Rue 30-32!

A l'époque déjà, j'avais osé prononcer le nom de sociétés écrans, mais là, je n'ai plus aucun doute.

Donc une nouvelle société écran, dont ce monsieur est l'un des administrateurs, a fait l'acquisition du Château du Châtelard. Dès lors je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle le moyen de connaître l'identité du vrai propriétaire, pour le compte duquel la transaction a été faite?
2. La société qui a acheté le château a-t-elle d'autres affaires en cours sur le territoire de notre commune? Est-elle connue des Services communaux et a-t-elle bonne réputation?
3. Si le propriétaire est d'origine étrangère et que le château a été acquis par le biais d'une société écran (tous les éléments sont réunis pour laisser penser cela), qu'en est-il du respect de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers (LFAIE) ou plus communément la lex Friedrich? En effet, cette loi interdit aux étrangers l'acquisition d'immeubles d'habitation. Le château, malgré son statut, est à considérer comme tel, puisqu'il y a un certain nombre d'appartements loués et que les locataires ont été priés de s'en aller séance tenante, dans le non-respect le plus complet du droit du bail, selon le "24 heures" du 23 avril 2013.
4. Dans la presse, il est également fait mention de travaux qui seraient en cours dans le château. Comme il s'agit d'un bâtiment classé, est-ce que des demandes d'autorisations ont été faites auprès de la Commune de Montreux ou bien auprès

de l'Etat, plus précisément auprès du Service de la protection des sites et des monuments historiques?

5. La Commune est-elle en contact avec ce service dans le cadre de cette affaire?
6. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité dans cette affaire et que compte-t-elle entreprendre pour que le nom de notre commune ne soit pas entaché d'une énième affaire immobilière?

Je remercie donc la Municipalité de bien vouloir nous renseigner et de nous tenir informés régulièrement de ce qu'elle a entrepris ou entend entreprendre et cela de manière orale ou par écrit. Je vous remercie.»

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité va répondre sur les questions 2 et 3 par écrit, ayant reçu le texte ce soir et n'étant pas en possession ici de la liste de toutes les affaires immobilières, comme celles relatives à ce propriétaire.

Maintenant, par rapport à la 1<sup>ère</sup> question, il y a un propriétaire qui est annoncé. Il est vrai que si on lit les journaux, il semble qu'il y ait d'autres propriétaires derrière cette société. Mais c'est une société anonyme et, par le droit suisse des sociétés anonymes et comme le nom l'indique, il n'est pas forcément possible de savoir qui détient les actions. Il y a là une protection des actionnaires qui existe.

La Municipalité a, à sa connaissance, un partenaire, c'est la société qui a été déclarée acquéresse de ce bâtiment. M. Wehrli rappelle que la vente du bâtiment était connue puisque l'on savait que les propriétaires cherchaient à vendre depuis plusieurs années et que la Feuille des avis officiels de l'automne passé a annoncé qu'il y avait une mise aux enchères de ce bâtiment à la demande d'un des créanciers. Donc ce n'était pas une surprise qu'il y ait une vente, et la Municipalité ne connaissait pas autrement cette société.

Concernant les travaux dont il est fait mention également dans la presse, il est vrai que l'on a aussi été informé par ce biais de cette situation. Si on lit les articles qui ont paru depuis dimanche, il semblerait que ce sont des travaux consistant à enlever certains éléments à l'intérieur des appartements, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'éléments de qualité ou appartenant aux locataires qui ont quitté leur appartement en laissant ce matériel. Mais on est attentif à cela.

Pas plus tard qu'hier matin, une délégation du service de l'urbanisme, emmenée par son chef, avec des représentants de la protection des sites du service cantonal, donc du SIPAL, était sur place. Ils vont retourner mardi prochain en présence de M. Christian Neukomm, avec un rendez-vous organisé en présence des représentants du propriétaire, en tout cas de la société propriétaire, afin de continuer à faire le tour de ce bâtiment. A ce jour, il n'est pas apparu qu'il y ait eu des travaux qui ont été effectués à l'extérieur ou sur l'enveloppe du bâtiment, puisque de toute manière, à ce stade, la Municipalité n'a jamais été saisie d'une demande de permis de construire ou d'une demande de permis de transformation.

Donc aucune décision n'a été prise à ce sujet-là, et M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de profiter de cette réponse pour rappeler que ce bâtiment est évidemment hautement protégé, avec un certain nombre de contrôles, notamment avec la CAMAC au niveau du canton, avec la protections des sites et que si toutefois un permis de construire était demandé, par la mise à l'enquête, qui passe de toute

manière dans les mains du canton, il y aurait évidemment toutes les protections et le suivi à ce niveau-là.

Mais ce n'est pas pour autant que la Municipalité attendra cela avant d'aller contrôler sur place, ceci d'autant plus avec les éléments qui lui ont été rapportés.

M. le Syndic pense ainsi avoir répondu à la question 5. Oui, la Municipalité est en contact avec ce service du canton. On n'est pas seulement en contact avec ce service, puisqu'il lui avait été rapporté qu'il y aurait eu des travaux professionnels exécutés lors de jours de congé, en particulier un dimanche. Contact a été pris avec le service de l'emploi du canton. M. Wehrli a rencontré, pas plus tard que cet après-midi, le chef du service de l'emploi, M. Piccand. Cette question a été évoquée et M. Piccand n'a reçu aucune plainte ni remarque, mais il va également diligenter des contrôles de ce côté-là.

Pour information, M. Wehrli a eu également plusieurs contacts avec l'avocat de l'une des parties lésées, une locataire qui, dans sa procédure au Tribunal des baux, a pris un avocat, qui a contacté la Municipalité, par l'intermédiaire de M. le Syndic Laurent Wehrli, et qui a informé que la procédure était lancée.

Il y a donc plusieurs procédures en cours, mais comme vient de le dire M. Wehrli, toutes des procédures de niveau cantonal et pas communal. Ce qui n'empêche pas la Municipalité d'être particulièrement attentive sur ce bâtiment comme elle le serait d'ailleurs pour d'autres bâtiments, mais évidemment avec un regard encore plus particulier du fait de la qualité historique et patrimoniale d'un tel bâtiment.

Donc, la marge de manœuvre de la Municipalité, à ce stade, est extrêmement limitée, puisqu'il n'y a pas eu à prendre de décision dans un cadre politique d'une demande de permis de travaux, soit de réalisation, soit de transformation. Mais ce n'est de nouveau pas pour autant que la Municipalité n'est pas attentive à cet élément-là et qu'elle continuera à l'être ces prochaines semaines. Comme cela a été dit tout à l'heure, M. Neukomm notamment aura une séance avec les représentants des propriétaires, sur place, avec les services cantonaux et communaux concernés, ceci pas plus tard que mardi prochain.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **9.2. Interpellation de M. Marcel Jost intitulée: Cyclistes et feux rouges 2**

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà une année, je déposais une interpellation contre les cyclistes qui traversent notre commune sans prendre garde aux feux rouges. Voilà une année que l'on m'a ri au nez, alors je reviens à la charge, avec l'appui de pas mal de citoyens qui m'encouragent dans cette démarche.

Si je reviens avec ce sujet, c'est aussi et principalement suite à la lecture des statistiques délivrées par Sécurité Riviera qui mentionnent que, durant l'année écoulée, il n'y a eu que 3 cycles ou cyclomoteurs amendés pour cette infraction, alors que nous savons tous que le vandalisme des cyclistes se poursuit journallement et surtout les week-ends. Le groupe UDC vous pose donc les questions suivantes:

1) De qui se moque-t-on?

- 2) Allons-nous poursuivre cette politique de je-m'en-foutisme et tolérer encore et encore cette pratique?
- 3) Si oui à la question 2, en prenez-vous la responsabilité?
- 4) Si non à la question 2, pensez-vous vous pencher sérieusement sur ce problème et de quelle façon?

Merci pour votre écoute et vos réponses. »

M. le Municipal Caleb Walther précise qu'il s'arrête aux feux rouges quand il utilise son vélo, en tout cas depuis qu'il a été élu, avant il ne dit pas mais...

Il pourrait évidemment essayer de répondre aux questions, mais il rappelle que c'est une intervention à faire auprès de Sécurité Riviera. Que l'interpellateur le veuille ou non, la compétence a été donnée à Sécurité Riviera et pour le surplus, M. Walther croit avoir répondu sérieusement la dernière fois: ce n'est pas lui qui avait souri ou rigolé lorsque M. Jost avait développé son interpellation.

Toujours est-il que suite à cette interpellation, il avait également mentionné qu'il y avait une campagne de prévention qui allait être faite, et elle a été faite. Il invite M. l'interpellateur à développer cette même interpellation à Sécurité Riviera la prochaine fois et il lui sera donné des réponses circonstanciées, pour autant que cela soit vraiment attendu et espéré, mais ce n'est plus dans le cadre de ce Conseil communal qu'il faut parler de ce sujet.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort déclare qu'il est descendu aujourd'hui en vélo électrique. Un beau vélo qui fait du 45 km/h, avec des plaques, et aussi casqué, donc à la limite on pourrait dénoncer quand il y a des plaques, mais il descendait l'avenue Gambetta à « fond la caisse », le feu était vert, le feu était vert, le feu était vert, à fond, à fond, le feu était vert, le feu était vert, oh un cycliste qui passe droit devant ! M. Aubort fait 140 kg, son vélo 30 kg, il laisse imaginer ce qu'il se serait passé avec le cycliste sportif, 70 kg tout mouillé avec un vélo qui fait 5 kg?

Donc effectivement, cela peut poser un problème, mais M. Aubort ne sait pas ce que peut faire Sécurité Riviera pour cela. Le problème existe, et si c'était un véhicule qui était descendu à fond, il pense que le cycliste serait par terre à l'heure qu'il est.

La discussion continue.

M. Marcel Jost pose quand même une question aux membres du Comité directeur de Sécurité Riviera. Il pensait plutôt que Sécurité Riviera s'occupait de la gestion de Sécurité Riviera, mais que c'est nous qui leur commandons du travail, Donc s'il y a un travail à faire dans ce sens, il pense que c'est à notre Municipal en charge de la police d'aller à Sécurité Riviera et de leur dire que l'on n'est pas content de la police à Montreux, on aimerait que la Direction intervienne. C'est ce qu'il lui semble, mais il peut se tromper.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que M. Marcel Jost a raison, c'est au Municipal d'aller auprès de Sécurité Riviera pour leur dire cela et c'est au Conseil communal d'aller au Conseil intercommunal pour le dire. C'est ce que M. Walther a dit. M. Jost siège dans les deux instances. Chacun fera sa part du travail.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **9.3. Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la politique de la Municipalité en matière d'accès aux documents dans le cadre des procédures de requalification d'espace public ainsi que de modification ou de création de plan d'aménagement (PPA, PQ, etc.) soumise à enquête publique**

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La présente interpellation a pour but de permettre à la Municipalité d'expliquer sa politique ou les lignes directrices suivies en matière d'accès aux documents dans le cadre des procédures citées en titre.

Pour les premières, soit les procédures de requalification d'espace public, nous prenons la Rouvenaz comme exemple, où les documents (plans, schémas, etc.) présentés au public lors des ateliers participatifs n'étaient pas accessibles, même sur demande. Comment échanger de manière constructive sans avoir à disposition un document pour servir de base à la discussion, que l'on puisse étudier au préalable?

Pour les secondes, soit les procédures de modification ou de création de plan d'aménagement (PPA, PQ, etc.) soumises à enquête publique, nous prenons comme exemple le PPA "Fin du Bochet", où un opposant se plaignait notamment du fait que les documents relatifs à la mise à l'enquête publique ne lui soient pas délivrés sous forme informatique alors que ceux-ci existaient, puisqu'ils avaient été transmis à un autre opposant en format numérique.

Il existe certes un cadre légal pour ces deux types de procédures (LInfo et/ou LATC) de notre canton, mais celui-ci laisse libre soit de tenir à disposition les documents réels pour consultation et copie, soit d'en fournir une copie (électronique ou papier). Du moment que le document existe déjà sous forme électronique – je ne crois pas qu'on dessine encore des plans au crayon de couleur – pourquoi obliger le citoyen-opposant à se déplacer?

La réponse de la Municipalité à cette opposition donne quelques éléments de réponse en expliquant que tous les documents de mise à l'enquête seront sur le futur site de la Municipalité. Mais ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris ou cru comprendre du moins lors de la séance de commission sur la Maison de Quartier de Clarens, quand nous avons parlé des bornes interactives. Cela mérite donc quelques éclaircissements.

Nous posons à la Municipalité les questions suivantes.

1. Quelle est la politique de la Municipalité en matière d'accès aux documents dans le cadre des procédures de requalification d'espace public en général?
2. Quelle est la politique de la Municipalité en matière d'accès aux documents dans le cadre particulier du projet de la Rouvenaz?
3. Quelle est la politique de la Municipalité en matière d'accès aux documents dans le cadre des procédures de modification ou de création de plan d'aménagement (PPA, PQ, etc.) soumises à enquête publique?

Nous remercions par avance la Municipalité pour sa réponse. »

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante à l'interpellation de M. Alexandre Staeger:

Il tient tout d'abord à rappeler, dans le texte qui précède ces questions, en faisant allusion à un exemple dans le cadre du PPA "Fin du Bochet", en disant qu'un autre opposant avait pu obtenir un document sous forme numérique alors qu'il avait été refusé à un opposant précédent. Effectivement c'était un cas particulier, il s'agissait d'un monsieur malvoyant qui avait justifié sa demande parce qu'il a un logiciel de décryptage qui lui permet de mieux voir et, pour lui, ce n'était pas possible d'avoir un plan sous forme papier. Naturellement, on a accédé à sa requête, et c'est pourquoi il y a eu cette différence.

M. Neukomm rappelle aussi que, dans le cadre des jardins de la Rouvenaz, on est dans un stade d'avant-projet. Tout ce qui est montré est encore susceptible de changement, la preuve c'est qu'il y a quatre ateliers, et que l'on en a déjà fait trois, et le quatrième se fera lundi.

Il est quand même difficile de donner comme cela des documents avec des plans, des situations qui pourraient être amenées à changer, ne serait-ce que de par les discussions que l'on a eues dans ces ateliers. Donc c'est une mauvaise indication de donner des plans qui ne sont pas définitifs. C'est une des raisons pour lesquelles on s'est refusé à donner des éléments qui ont été présentés lors des soirées.

Par contre, et M. Staeger est bien placé pour le savoir en tant que président de l'Association des sites montreusiens, on a rendez-vous demain matin, et si M. Staeger est présent, il y aura une présentation en détail des plans une deuxième fois, preuve de l'ouverture de la Municipalité à ce type de demande.

De manière générale, la politique de la Municipalité en matière d'accès aux documents dans les cas des procédures de requalification d'espace public est une politique d'ouverture, mais il est vrai que le service de l'urbanisme, jusqu'à il y a quelque temps, était un peu le gardien du temple et n'aimait pas beaucoup libérer des documents tant qu'ils n'étaient pas complètement finis et au stade de la mise à disposition du public.

La Municipalité a donc une vision un tout petit peu plus ouverte, en regard aussi avec la LInfo. Elle est en train d'appliquer des méthodes un peu plus ouvertes pour qu'effectivement, comme le demande M. Staeger, ces documents puissent être fournis par le biais soit du site Internet qui va bientôt déployer enfin ses effets, et par la mise en place, dans un temps un petit plus long, d'une gestion électronique des documents (GED), qui permettra aussi de simplifier les processus.

Donc le message est entendu, les évolutions sont en cours, elles arriveront bientôt puisque le site Internet est annoncé très prochainement.

M. le Municipal Christian Neukomm croit avoir plus ou moins répondu sur les problèmes des documents dans le cadre des projets de la Rouvenaz.

Bien entendu, que dès que l'on aura arrêté les choses, que l'on viendra avec un préavis, à ce moment-là les documents seront naturellement disponibles de toutes les manières possibles, et pour rendre service au mieux.

La politique est identique dans le cadre des PPA et des PQ, puisque M. le Municipal Christian Neukomm le répète, le site Internet va permettre d'ouvrir, à tous les citoyens, la possibilité d'aller chercher ce qu'ils souhaitent au moment où ils le souhaitent pendant les durées de l'enquête.

Il espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur et l'avoir soulagé de ces problèmes qui semblent lui péjorer la vie.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger rassure: il dort très bien sans ces documents. Par contre, justement ce genre de document est utile pour avoir une base de discussion. Typiquement, quand on viendra discuter, puisqu'il y est fait allusion, lors de la séance de demain, il aurait été agréable d'avoir pu étudier certains documents avant, afin d'avoir peut-être une discussion un petit peu plus approfondie, plus creusée que simplement rester à la surface du problème: « On veut du Belle Epoque! On veut du Belle Epoque! ». Avoir des plans permet d'être un petit plus précis dans les arguments que l'on développe. C'est surtout à cela que M. Staeger pensait.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire à M. Alexandre Staeger que c'est l'étape d'après pour la Rouvenaz. On n'est pas encore à cette étape-là. Par ces ateliers, on veut, dans la phase d'aujourd'hui, avoir vraiment une ouverture, pouvoir même, M. Wehrli va le dire ici, s'extraire de quelques images que l'on a eu vues après le concours en 2007/2008, pour voir ce qui ressort de ces ateliers, quels sont les éléments fondamentaux, les priorités, pour qu'ensuite on puisse reprendre cela, voir comment on peut l'intégrer ou pas, et pourquoi on ne pourrait pas le faire, avec peut-être d'excellentes motivations. Ensuite ceci sera transformé non plus en avant-projet, mais en projet, qui fera l'objet de présentation, peut-être même avec des variantes.

Cela, c'est ce qui est planifié et qui a déjà été annoncé dans le cadre d'une exposition à partir de la fin du mois de juin. Ce sont des éléments qui permettront, par la suite, de réagir dans un deuxième temps encore, et après cela permettra à la Municipalité de venir avec une proposition concrète, à savoir le préavis avec le crédit d'étude, cet automne, tel que c'est planifié, ce qui permettra formellement, à une commission, de plancher et là il y aura les plans et les éléments concrets liés à ce préavis.

Il semble à M. le Syndic Laurent Wehrli qu'il y avait deux questions dans l'interpellation de M. Alexandre Staeger. La question Rouvenaz, qui démontre que l'on est dans une situation quand même un peu particulière, avec un objet particulièrement emblématique, qui appartient à la commune, et les procédures autres, c'est-à-dire les plans de quartier voire des permis de construire, qui eux, grâce aux nouvelles technologies de Cartoriviera, etc., vont nous permettre maintenant avec le futur site Internet, pourront très facilement être mis à disposition.

Mais bien entendu au moment de la mise à l'enquête publique, donc quand il y aura vraiment un projet définitif déposé, et non pas, pour revenir à la question de la Rouvenaz, dans la phase de l'avant-projet dans laquelle on est encore aujourd'hui.

Il faut donc venir avec toutes ces idées à la séance de demain matin, et on verra dans toute la mesure du possible comment on peut les intégrer.

#### **9.4 Interpellation de M. Christophe Privet au sujet du scandale des caisses noires du SIGE**

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Quand M. Serge Noyer nous rédige une enquête dans "le Régional", on peut dire qu'il ne le fait pas à moitié! Vous avez tout comme moi pu lire dans "le Régional" du jour qu'on y fait état de caisses noires qui auraient été gérées par des employés du

SIGE de Saint-Légier. S'en sont visiblement suivis divers conflits avec le directeur du SIGE, notamment relatifs au fait que le Comité de direction du SIGE n'a pas du tout été informé de l'affaire dès sa découverte.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité de Montreux, qui compte deux représentants au Comité de direction du SIGE.

- 1 Les membres montreusiens du Comité de direction étaient-ils au courant de cette affaire?
2. S'ils n'en n'ont pas été informés, quelles mesures comptent-ils prendre en tant que représentants montreusiens?
3. Iraient-ils jusqu'à demander la démission du Président du Comité de direction, qui n'a pas informé le Comité de direction, alors qu'il était au courant depuis plus de quatre ans?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

La discussion est ouverte

M. le Municipal Caleb Walther tient tout d'abord à rappeler, pour ceux qui ne le sauraient pas, qu'ils sont deux membres du Comité directeur du SIGE, à savoir M. le Municipal Christian Neukomm et lui-même.

Maintenant, s'agissant de ces questions, le Comité de direction a décidé de communiquer certains éléments demain au Conseil intercommunal du SIGE, donc on peut comprendre aisément que l'on doit lui laisser la priorité pour toutes les informations officielles. On ne va donc pas répondre ce soir à ces questions.

Et il faut bien comprendre que l'article qui a été écrit incite encore plus à être prudent à ce stade-là, les informations n'étant pas encore connues. Donc on va communiquer au Conseil intercommunal demain soir et d'autres informations seront transmises. La procédure judiciaire va avancer et c'est à ce moment-là que l'on pourra communiquer.

La discussion continue.

M. Christophe Privet remercie M. le Municipal Caleb Walther, et il comprend bien son point de vue et son souhait de communiquer en priorité au SIGE. Mais toujours est-il que cela est sorti aujourd'hui dans la presse et M. Privet ne s'adresse pas au Comité directeur du SIGE, mais à nos deux représentants montreusiens. Il leur demandait leur état d'esprit par rapport à cette nouvelle. Le fait, semble-t-il, qu'ils ont été mis devant un fait accompli.

M. Christophe Privet veut bien accepter d'attendre une réponse pour le prochain Conseil communal, mais il voulait juste dire que c'était aux deux représentants montreusiens à qui il posait la question et non pas au Comité de direction, et il ne doute pas que demain, les deux représentants montreusiens au SIGE auront vraisemblablement un début de réponse. M. Privet aurait apprécié avoir une réponse déjà ce soir sur un état d'esprit et sur leur position.

M. Le Municipal Caleb Walther maintient au nom des deux membres du Comité de direction la réponse. Il se permet de rappeler qu'ils ne sont pas les deux représentants du Conseil communal ou deux serviteurs du Conseil communal au Comité de direction du SIGE, mais bel et bien les deux représentants de la

Municipalité de Montreux au SIGE, ce qui change quand même certaines choses en termes de compétence et de responsabilité.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà environ une année une commission était réunie pour traiter de la rénovation du débarcadère de Territet.

La CGN, représentée par deux personnes, nous avait bien fait comprendre que si nous ne faisons et si nous ne prenons pas la réparation à nos frais, elle ne viendrait simplement plus desservir ce site, ceci suite à leur mauvaise situation financière.

Après plusieurs discussions, nous, la commission puis le Conseil, avons décidé d'entreprendre et de payer ces rénovations, soit de répondre positivement à leur chantage.

Le 27 mars courant, lors de l'émission "Mise au point" de la TSR, était invité Monsieur Luc-Antoine Baehni, directeur de la CGN. Ce dernier, affichant un sourire d'une oreille à l'autre, a déclaré que sur le plan financier: "2008 est derrière nous et nous sommes au terme de 4 bonnes années."

Si mes calculs sont bons, leur chantage était donc à la fin de la 3<sup>ème</sup> bonne année. Poursuivant ses déclarations, ce directeur a précisé que le nouveau logo de la CGN avait coûté Fr. 600'000.-, soit pratiquement le montant des travaux de la rénovation du débarcadère de Territet.

Ayant fait partie de la commission, devant mon écran de télé, un sentiment désagréable m'a envahi. Surtout que, en plus, nous avons dû leur mendier l'autorisation d'accostage pour les voiles latines.

De plus, quand on sait le trou financier que les riverains du Léman ont déjà dû renflouer suite à leur mauvaise gestion, venir nous tauper avec un tel toupet, cela me laisse un arrière-goût plus proche du "Dernier tango à Paris" que de "la Croisière s'amuse". J'ai dit.»

La discussion continue.

M. Patrick Aubort sera assez bref. Comme ses collègues qui habitent Chailly sont un peu timides, il va prendre la parole à leur place. Le samedi 4 mai, il y aura « Coffres ouverts » à Chailly. Donc pour ceux qui veulent venir vendre leurs affaires excédentaires en toute simplicité, ils sont les bienvenus, et il y aura une buvette.

La discussion continue.

M. Alioune Diop déclare que l'association Décal'Quai offre quatre invitations pour une soirée de vente de friperie suivie d'un concert. Les personnes intéressées peuvent venir chercher les invitations auprès de M. Diop.

M. le Président Olivier Blanc demande à tous ceux qui ont des textes sous forme papier ou informatique, de bien vouloir les remettre à la secrétaire, qui les remercie par avance. Cela l'aide beaucoup dans le travail assez long et difficile de la rédaction du procès-verbal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance 21 h 55.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier